

Le bureau des admissions, le cadre de santé et l'équipe soignante se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Tous les tarifs en vigueur sont à votre disposition aux bureaux des admissions. Vous pouvez les demander ou les consulter.

Pour tout renseignement préalable à votre admission :

### **Groupe hospitalier Pellegrin**

Place Amélie Raba-Léon  
33076 Bordeaux cedex

### **Groupe hospitalier Saint-André**

1 rue Jean Burget  
33075 Bordeaux cedex

### **Groupe hospitalier Sud**

**Hôpital Haut-Lévêque**  
Avenue Magellan  
33604 Pessac cedex

**Hôpital Xavier Arnoz**  
Avenue du Haut-Lévêque  
33604 Pessac cedex



[www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr)



**Je vais être hospitalisé(e),  
je veux réserver  
une chambre individuelle**

[www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr)

## Vous souhaitez une chambre individuelle pour votre séjour ?

Le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux souhaite améliorer l'accueil des patients désireux de bénéficier d'une certaine intimité pendant leur séjour à l'hôpital. Pour cela, et en dehors des situations où la chambre particulière est requise pour raison médicale, des chambres individuelles sont mises à disposition **dans la limite des possibilités du service, le jour de l'admission.**

Votre demande peut donc être refusée en raison d'une disponibilité insuffisante.

Une programmation à l'avance est à privilégier, sachant que, sur place, il reste possible de renouveler votre demande lors de votre séjour.

## Comment bénéficier d'une chambre individuelle ?

### Hospitalisation programmée

Vous devez formuler votre demande auprès du Bureau des Admissions (lors de l'enregistrement de votre dossier) ou auprès du cadre de santé de votre unité de soins.

**La demande doit être retournée datée et signée au bureau des admissions avant votre entrée en hospitalisation.**

Le bureau des admissions ne connaît pas à l'avance les disponibilités des services de soins en chambres particulières. C'est uniquement au moment de votre arrivée dans le service de soins que le personnel soignant pourra répondre favorablement ou non à votre demande.

### Entrée directe

Vous devez formuler votre demande directement auprès du personnel soignant lors de votre arrivée dans le service.

## Les conditions de fonctionnement

### Conditions financières

Le forfait chambre particulière s'élève à **47 €** par jour en hospitalisation complète, à **15 €** en hospitalisation de jour, à **37 €** la nuitée en SSR et **32 €** la nuitée en psychiatrie. Le tarif appliqué étant celui de l'année en cours, il est susceptible d'être modifié.

- Ce forfait est à votre charge ou à celle de votre mutuelle complémentaire. En aucun cas, il n'est pris en charge par la Sécurité Sociale.
- Si vous n'êtes pas bénéficiaire d'une mutuelle complémentaire, vous serez redevable de la totalité du forfait chambre particulière à votre sortie.
- Si votre mutuelle complémentaire ne couvre que partiellement les frais, **vous devez régler le reste à charge à réception de votre facture.**
- **En tout état de cause, si la prise en charge de votre mutuelle ne nous est pas parvenue par courrier ou par fax dans les délais de facturation de votre dossier, vous devrez vous acquitter du forfait chambre particulière et vous faire rembourser ultérieurement par votre mutuelle au vu du justificatif de paiement.**
- Les bénéficiaires de la CMU complémentaire, d'Aide Médicale Etat devront prendre en charge à titre personnel le forfait lié à la chambre particulière.

No FINESS juridique : 330781196

## Votre demande de réservation à retourner au moment de votre entrée au bureau des admissions

Je soussigné(e)

NOM .....

Prénom .....

Date de naissance ..... / ..... / .....

Date d'hospitalisation ..... / ..... / .....

Service de soins .....

### ÉTABLISSEMENT :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> GH Pellegrin      | <input type="checkbox"/> GH Haut-Lévêque |
| <input type="checkbox"/> GH Xavier Arnozan | <input type="checkbox"/> GH Saint-André  |

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives aux modalités de fonctionnement des chambres individuelles.

Dans le cas où une chambre particulière pourrait m'être attribuée au moment de mon hospitalisation :

**Accepte** de séjourner en chambre individuelle au prix de : - **47 € la nuitée en hospitalisation complète**  
- **15 € en hospitalisation de jour**  
- **37 € la nuitée en SSR**  
- **32 € la nuitée en psychiatrie**

En l'absence de prise en charge par ma complémentaire santé, je m'engage à payer la facture correspondante.

SIGNATURE